

L'an **DEUX MILLE NEUF, le treize mai, à 20 h 30** le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, en date du 07 mai, s'est réuni en séance ordinaire.

PRESENTS : C. ARGOUD, S. BAFFERT, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, B.COTTAVE, F. DESCURE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

EXCUSE : J. ANCEY.

POUVOIR : J. ANCEY à J-P ROUSSET.

Secrétaire de séance : Cédric ARGOUD.

1- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE AU SOUHAIT DU SIVU D'ETRE DISSOUS :

Monsieur le Maire demande que la séance soit reportée : en effet la délibération du SIVU n'étant pas revenue de Préfecture, elle n'a donc pas été notifiée aux deux communes concernées. En conséquence les élus ne peuvent pas se positionner, faute d'éléments suffisants pour débattre sur le sujet.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition du Maire et décide de reporter ce point au prochain conseil municipal.

2- QUESTIONS DIVERSES :

Voirie :

Il est demandé de procéder rapidement au rebouchage des trous et nids de poule sur les voies communales. Le Conseil Municipal décide de lancer un MAPA pour les travaux de voirie et divers réseaux.

Décharge sauvage au Pendu :

Le problème des décharges sauvages est évoqué. Les élus demandent que ce site en particulier soit surveillé et de faire dresser procès-verbal en cas d'infraction.

Centre aéré :

Les responsables du centre aéré demandent l'autorisation de retourner dans les locaux du groupe scolaire cet été, comme l'an dernier. Une convention de mise à disposition des locaux est proposée à l'approbation des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité les termes de cette convention, et autorise Monsieur le maire à la signer.

Parcours de santé :

Le parcours de santé installé à la Diat est opérationnel. Il sera ouvert officiellement dans une dizaine de jours. Une date est à arrêter pour organiser une inauguration officielle.

L'ordre du jour ayant été épuisé, et plus aucune question diverse n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45.